

# S.I.A.E.P Boismorand-Les Choux- Langesse

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL du 19 décembre 2017

### Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais

Deux animateurs du syndicat mixte du Pays du Gâtinais étaient invités pour présenter le Contrat Global d'Actions Loing en Gâtinais. Celui-ci s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Il est la formalisation de la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre cet objectif en déclinaison du Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de l'Agence de l'eau Seine Normandie et des principes qui ont prévalu à son élaboration.

Ce contrat est un outil de planification à ce caractère prévisionnel qui engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrages s'engagent à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité, et les partenaires financiers (Agence de l'eau, Région, Conseil Départemental) s'engagent à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties. Le Pays Gâtinais est porteur du Contrat Global Loing en Gâtinais dont l'objectif est la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant du Loing. Une animation est dédiée à la mise en œuvre des actions du Contrat, elle se compose de :

- Une animatrice principale, principalement en charge des volets assainissement, eau potable et milieux
- Un animateur agricole en charge de la protection des ressources en eau contre les pollutions diffuses agricoles, de l'amélioration de la qualité de l'eau des captages, et de la réduction de l'impact quantitatif des prélèvements.

L'animation des programmes d'actions AAC fait partie intégrantes des volets 2 « Améliorer la quantité et la qualité des eaux souterraines » et 4 « Améliorer la qualité de l'eau distribuée » visant à protéger la ressource en eau potable sur le bassin du Loing. Au regard de la densité du programme d'actions du Contrat Global Loing en Gâtinais et du nombre important AAC prioritaires, **il s'avère nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel animateur** spécialisé dans l'animation, principalement agricole, des programmes d'actions des AAC afin d'assurer la mise en œuvre complète des programmes d'actions visant leur protection.

Le Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais assure la rémunération de l'agent ainsi que le paiement des charges salariales et des frais de fonctionnement.

L'intégralité de ces frais, subvention déduite est réparti entre les maîtres d'ouvrages, au prorata de la surface AAC à leur charge et du nombre d'abonnés.

Chaque maître d'ouvrage assure une participation financière. Le SIAEP de Boismorand-Les Choux-Langesse supportera une charge annuelle de 1371 euros. Une convention de partenariat sera établie entre les parties et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après cet exposé, le Conseil Syndical :

- ✓ accepte la participation financière représentant 1371 €/an pour la création du nouveau poste d'animateur
- ✓ autorise le Président à signer cette convention

### Dossier DETR Renforcement du réseau AEP & Amélioration de la qualité de l'eau potable

Il est envisagé :

- ✓ d'effectuer des travaux d'aménagement dans le bourg de Les Choux dans le cadre « Cœur de Village ». De ce fait, le Président suggère de profiter de ces travaux pour renouveler les conduites AEP et d'installer les branchements des abonnés à l'extérieur sur la voie publique jusqu'en limite de propriété.
- ✓ De mettre en place de purges automatiques afin de diminuer le taux de CVM pour abaisser et respecter les valeurs de l'ARS

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, décide à l'unanimité :**

- De procéder aux travaux de renforcement et d'amélioration du réseau d'eau potable
- D'inscrire un programme d'investissement au **BP 2018**
- De solliciter une subvention de 50 % représentant 46 556.50 € dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Vu par nous, Président du SIAEP, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884

Le Président

